

DEMANDE DE BRANCHEMENT AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DES EAUX PLUVIALES

Formulaire à remettre à Pornic Agglo Pays de Retz
2 rue du Dr Ange Guépin - 44215 Pornic Cedex - Tél : 02 51 74 07 16
secretariat.assainissement@pornicagglo.fr

MERCI DE REMPLIR LA DEMANDE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULES

COMMUNE :

DEMANDEUR

NOM / PRENOM ou STRUCTURE :

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TELEPHONE :/...../...../...../..... E-MAIL :@.....

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE A RACCORDER

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

REFERENCES CADASTRALES :

TYPE D'IMMEUBLE : maison immeuble collectif local d'activités autre, à préciser :

Construction : neuve existante Division : parcellaire habitation

Autorisation urbanisme de type (PC, DP, ...) n°..... délivrée le :

Pièces à fournir (obligatoires) : Arrêté de Permis de Construire
 Plan de situation
 Plan de masse (avec la position souhaitée du ou des branchements et le tracé des canalisations)

PROCEDE DE RACCORDEMENT

TYPE DE RACCORDEMENT : eaux usées strictes eaux pluviales strictes eaux usées et eaux pluviales

Nom de l'entreprise travaux en : - domaine privé
- domaine public (voir liste des entreprises agréées)

Date approximative des travaux (si connue) :

EAUX USEES : branchement direct sur le réseau branchement indirect sur le réseau par passage sur propriété privée
(joindre une copie de l'acte de servitude / autorisation du ou des propriétaires)

EAUX PLUVIALES :

Description du projet (infiltration à la parcelle, évacuation au réseau, récupération en cuve ...) :

DECLARATION DU DEMANDEUR

Je déclare avoir pris connaissance des conditions techniques et financières relatives au branchement et au rejet d'eaux usées et pluviales. Je m'engage à rejeter séparément les eaux usées et pluviales dans leurs réseaux de collecte respectifs. La totalité du coût des travaux, et les éventuelles taxes applicables, sont à ma charge ainsi que la réfection à l'identique de la voirie publique. Je m'engage à fournir un plan de récolement du branchement une fois les travaux terminés (-> cf verso).

La fiche réponse sera envoyée à l'adresse mail renseignée par le demandeur.

Fait le :

à

Signature du demandeur :

DEMANDE DE BRANCHEMENT AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DES EAUX PLUVIALES

Formulaire à remettre à Pornic Agglo Pays de Retz
2 rue du Dr Ange Guépin - 44215 Pornic Cedex - Tél : 02 51 74 07 16
secretariat.assainissement@pornicagglo.fr

EAUX USEES & EAUX PLUVIALES - INFORMATIONS :

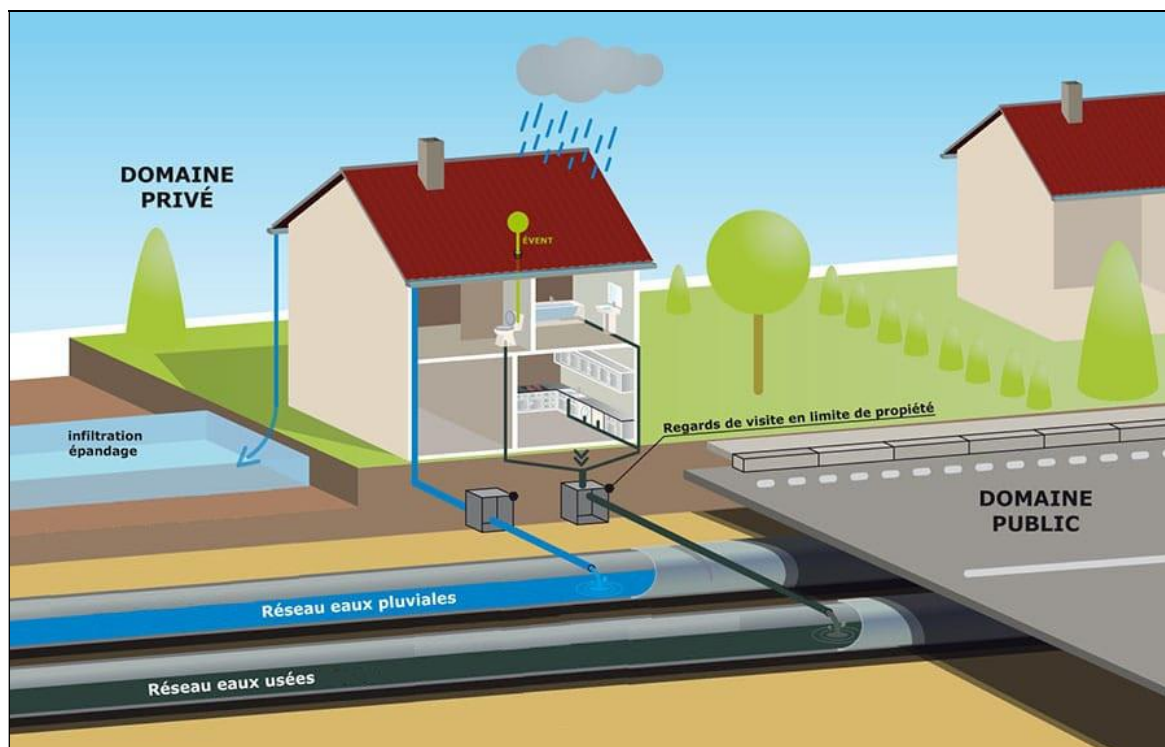
- Le demandeur est dans l'obligation de raccorder **toutes les évacuations d'eaux** présentes sur son terrain, en s'assurant de la **bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales**.
- La première solution recherchée pour l'évacuation des eaux pluviales doit être **l'infiltration à la parcelle**. Dans le cas où l'infiltration des eaux pluviales serait impossible, le raccordement au réseau collectif pluvial peut nécessiter la mise en place d'**une cuve de stockage avec un dispositif limitant le débit**.
- Le demandeur est libre de réaliser les travaux en domaine privé par ses propres moyens ou en faisant appel à une entreprise spécialisée. Par contre, pour la partie des travaux en domaine public, il a l'obligation :
 - de faire appel à une **entreprise spécialisée dans les travaux publics et agréée par la collectivité** ;
 - de contacter l'exploitant (eaux usées) et le Pôle Eau (eaux pluviales) dès le commencement des travaux sur le domaine public pour un **contrôle en tranchée ouverte**.
- L'entreprise en charge des travaux devra assurer la **sécurité du chantier** notamment pour la partie en domaine public et devra assurer la **réfection à l'identique de la voirie publique**.
- Le **coût de la totalité des travaux** (domaine privé + domaine public + réfection voirie publique) est à la **charge du demandeur**.
- **Pour toutes questions relatives à votre projet, contactez le Pôle Eau.**

EAUX USEES – Participation PfAC :

- **La Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif** est générée lors du raccordement effectif au réseau existant. Elle correspond à l'économie réalisée par l'utilisateur qui n'a pas eu à mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif, compte tenu de l'existence d'un réseau public d'assainissement dans la rue desservant son habitation. Le montant est susceptible d'être modifiés au 1^{er} janvier de chaque année.
- Tarifs pour l'année 2020 :
 - Pour une maison individuelle ou un bâtiment d'habitation collectif : **2 500 € par logement créé**.
 - Extension : **21 € par m²** (montant plafonné à 2 500 €)
 - Démolition/Reconstruction/Changement de destination : **21 € par m²** de surface plancher supplémentaire par rapport à la surface démolie.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES :

- Contacter le Pôle Eau (secretariat.assainissement@pornicagglo.fr) ou sur le site <http://www.pornicagglo.fr/service/l'assainissement-collectif/>



Source: EPT Paris Est Marne & Bois